

Chapitre 9 : La méthode d'imputation rationnelle

I - Influence du niveau d'activité sur le coût de revient

L'analyse des charges nous permet de constater que les charges fixes unitaires sont décroissantes en fonction de l'activité (varient en sens inverse avec le niveau d'activité). On constate également que les coûts de revient unitaires décroissent avec l'activité. Exemple : l'entreprise EDY a pour activité normale 1000 H, à ce titre elle vous communique les informations suivantes.

Activité	800 H	1 000 H	1 100
CV	72 000	90 000	99 000
CF	60 000	60 000	60 000
Coût total	132 000	150 000	159 000
Coût unitaire (CUO)	165	150	144,5
C Vu	90	90	90
C Fu	75	60	54,5

Lorsque l'activité augmente les coûts unitaires diminuent du fait d'une meilleure absorption des charges fixes et lorsque l'activité diminue les coûts unitaires augmentent du fait d'une moins bonne absorption des charges fixes.

II - Élimination de l'influence de l'activité sur les coûts

Pour maintenir les coûts unitaires fixes quelque soit l'activité, il suffit de considérer que la totalité des charges fixes ne doit être imputée qu'à une activité considérée comme normale. On dit alors que l'on fait de l'imputation rationnelle. Cette méthode consiste à éliminer (de façon fictive) l'effet de variation du niveau d'activité sur les coûts, en prenant en compte que les charges fixes réelles qui seront imputées aux coûts. La méthode d'imputation rationnelle arrive alors à variabiliser les charges fixes incorporables aux coûts en fonction de l'activité.

III - Principe et utilité de l'imputation rationnelle

1 - Principe

Dans le cadre d'une structure donnée, l'entreprise définit un niveau normal d'activité qui correspond à une utilisation continue et un rythme constant de potentiel technique.

La méthode d'imputation rationnelle se veut la prise en compte dans les coûts la partie de charges fixes réellement utilisées dans une activité. A ce titre n détermine un coefficient d'imputation définit par :

$$\text{CIR} = A \text{ Réelle} / A \text{ normale} = \text{AR} / \text{AN}$$

Ainsi les charges fixes seront imputées dans les coûts en fonction du coefficient d'imputation rationnelle.

$\text{CFI} = \text{CF réelle} * \text{CIR}$	Différence rationnelle =	$\text{CTI} = \text{CV} + \text{CFI}$	d'imputation CF réelle - CFI
----------------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

Exemple : à partir de l'exemple précédent déterminer les CF imputées.

Activité	800	1 000 (N)	1 100
C / R	$800 / 1\,000 = 0,8$	$1\,000 / 1\,000 = 1$	$1\,100 / 1\,000 = 1,1$
CV	72 000	90 000	99 000
CFR	60 000	60 000	60 000
CFI	48 000	60 000	66 000
Différence d'IR	12 000	0	- 6 000
CT Imputée	120 000	150 000	150 000
CT u	150	150	150
CV u	90	90	90
CF u	60	60	60

2 - Utilité

La méthode d'imputation rationnelle permet de rendre les coûts unitaires fixes. La différence d'IR = CFR - CFI

Trois situations peuvent se présenter :

- Si CIR = 1, cela signifie que toutes les charges fixes sont prises en compte dans les coûts. AR = AN.

- Si CIR < 1, cela signifie que l'activité réelle (AR) est supérieure à l'activité normale (AN). Dans ce cas, on imputera que la partie des charges fixes qui correspond à l'activité réelle. La différence d'IR est appelée coût de sous activité ou coût de chômage. Ce coût provient de l'irruption d'activité due à des réparations de matériels, des congés de personnel et des inventaires. Cette différence correspond aussi à un Malis de sous activité.

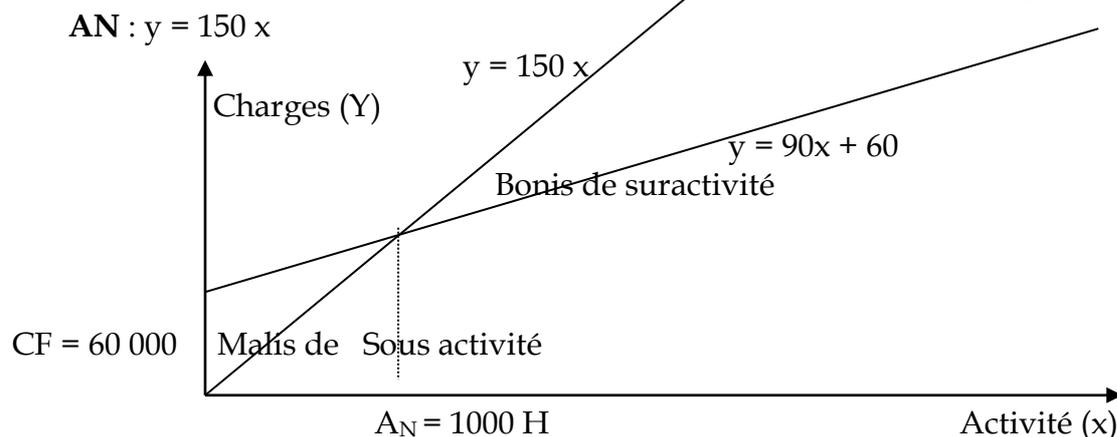
- Si CIR > 1, cela signifie que l'AR > l'AN. les charges fixes imputées sont supérieures aux charges fixes réelles. La différence d'IR constitue un Bonis de suractivité.

3 - Représentation graphique

- L'équation de droite issue de la méthode des coûts complets : $y = a \cdot x + b$
 $a = C_{vu}$

AN : $y = 90x + 60\,000$

L'équation de droite issue de la méthode de l'imputation rationnelle : $y = a' \cdot x$,
 $a' = CTu$ de



IV - Présentation du tableau de répartition

Le tableau de répartition permet de faire ressortir les CV et les CF. A partir du CIR, on détermine les charges totales imputées qui conduisent au calcul du CUO.

Exemple :

	Entretien		Administration		Atelier 1		Atelier 2	
	CF	CV	CF	CV	CF	CV	CF	CV
TP avant imputation	2 800	5 572	8 400	11 200	16 800	19 600	25 200	33 600
CIR	0,9		1,2		0,8		1,1	
Entretien administration	-	100%	10%		45%		45%	
	20%		- 100%		40%		40%	

TAF : Compléter le tableau de répartition.

	Centres auxiliaires				Centres principaux				Différence d'IR
	Entretien		Administration		Atelier 1		Atelier 2		
CIR	0,9		1,2		0,8		1,1		
	CF	CV	CF	CV	CF	CV	CF	CV	
TP avant imputation	2 800	5 572	8 400	11 200	16 800	19 600	25 200	33 600	
CFI	2 520	2 520	10 080	10 080	13 440	13 440	27 720	27 720	
Différence d'IR	280		- 1 680		3 360		- 2 520		- 560
T P après imputation	8 092		21 280		33 040		61 320		
Entretien	- 12 600		1 260		5 670		5 670		
Administration	4 508		- 22 540		9 106		9 106		
T S	0		0		47 726		76 006		- 560

X = Entretien et Y = Administration

$$\begin{cases} X = 8092 + 0,2 Y \\ Y = 21280 + 0,1 X \end{cases}$$

$$X = 8092 + 0,2 (21280 + 0,1 X)$$

$$X = 12348 / 0,98 = 12600$$

$$Y = 21280 + 12600 * 0,1$$

$$Y = 22540$$